

IDENTIFICATION

Section : CAP

Intitulé de l'UE : Activités professionnelles de formation

Code de référence : 981018U36D3

Nombre de périodes : 80

Nombre de crédits ECTS : 14

DESCRIPTION

Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au

cours : Pratique de la communication, didactique des disciplines, stage d'immersion, psychopédagogie et méthodologie

Titre(s) exigé(s) par la législation de l'enseignement

Source : Décret du 11/04/2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (et ses modifications).

La réglementation impose à l'étudiant de détenir :

- ◆ soit un titre qui, selon la législation en vigueur, lui permet d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement,
- ◆ soit une attestation d'occupation d'une fonction rémunérée dans l'enseignement.

Capacités préalables requises

Outre le(s) titre(s) exigé(s) par la législation de l'enseignement, l'étudiant devra se prévaloir des capacités préalables requises :

Au départ de situations professionnelles relevant du secteur de l'enseignement,

- ◆ de proposer et de justifier des interventions pouvant faciliter la communication et la relation ;
- ◆ de repérer des facteurs qui ont influencé les interactions :
 - entre les membres d'un groupe et leur effet sur le travail pédagogique,
 - entre un enseignant et un étudiant et leur effet sur la relation pédagogique ;
- ◆ d'analyser une situation de conflit et de justifier de modalités de prévention et de gestion ;
 - ◆ d'identifier et d'explicitier les opportunités, risques, forces et faiblesses d'une situation de travail en équipe.

*Dans une ou plusieurs discipline(s),
pour un ou (différents) niveau(x) et type(s) d'enseignement à l'exclusion de
l'enseignement supérieur,
dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, au travers d'un rapport écrit,
en observant les règles d'usage de la langue française,*

- ◆ relever et décrire des éléments significatifs :
 - du fonctionnement d'une institution scolaire,
 - du travail préparatoire de l'enseignant,
 - des élèves,
 - des méthodologies utilisées pour atteindre les acquis d'apprentissage ;
- ◆ identifier des points forts et des moments critiques de séquences didactiques données ou observées et motiver ses choix ;
- ◆ identifier des compétences nécessaires pour exercer le métier ;
- ◆ d'explicitier en quoi ses observations ou pratiques de terrain ont influencé sa représentation du métier d'enseignant.

*Dans une discipline en relation avec le titre de l'étudiant,
pour un niveau et un type d'enseignement, à l'exclusion de l'enseignement supérieur, auxquels
il a accès, dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle,*

- *en tenant compte des programmes ou référentiels et du groupe-classe,*
- *en ayant recours aux ressources matérielles, technologiques et bibliographiques nécessaires,*
- *en respectant les règles d'usage de la langue française,*
- ◆ de préparer des activités d'enseignement et d'apprentissage et de mettre en œuvre des séquences favorisant un apprentissage motivant, signifiant et efficace, comprenant :
 - la formulation des objectifs, compétences, acquis d'apprentissage,
 - la description, le déroulement des activités d'enseignement et d'apprentissage,
 - les différentes évaluations (y compris les grilles d'évaluation et de pondération),
 - le document- élève et/ou la synthèse matière ;
- ◆ d'explicitier et de justifier ses choix didactiques et méthodologiques en référence :
 - aux théories qui les sous-tendent,
 - aux documents de référence officiels ;
- ◆ d'analyser des activités d'enseignement et d'apprentissage du point de vue de la didactique, de la méthodologie, du relationnel et des stratégies des apprenants.

*A partir de situations liées à l'enseignement et à l'apprentissage,
dans le respect de la déontologie de l'éthique professionnelle:
en utilisant le vocabulaire psychopédagogique adapté,*

- ◆ repérer des facteurs favorisant l'apprentissage et des dispositifs d'enseignement adaptés aux acquis d'apprentissage et aux apprenants ;
- ◆ repérer des difficultés d'apprentissage liées à des caractéristiques psychologiques des apprenants, à des indices de besoins spécifiques ou de troubles d'apprentissage ou psychologiques ;
- ◆ proposer des pistes d'amélioration qui contribuent à rendre les situations d'apprentissage et d'enseignement significatives et efficaces ;
- ◆ proposer une évaluation cohérente par rapport aux acquis d'apprentissage visés ;
- ◆ relier ses réponses à des fondements scientifiques pertinents par rapport aux situations.

Titres pouvant en tenir lieu :

Les attestations de réussite des unités d'enseignement suivantes :

- "CAP : Pratique de la communication" - code 9810 19 U36 D3
- et
- "CAP : Stage d'immersion professionnelle" – code 9810 24 U36 D1
- et
- "CAP : Didactique des disciplines" – code 9810 17 U36 D3
- et
- "CAP : Psychopédagogie et méthodologie générale" – code 9810 16 U36 D3

Finalités particulières :

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, pour les différents niveaux et types d'enseignement, à l'exclusion de l'enseignement supérieur, auxquels il peut avoir accès, dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle :

- ◆ de s'intégrer dans une institution scolaire ;
- ◆ de transférer des acquis théoriques dans sa pratique professionnelle ;
- ◆ de concevoir des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage, les tester, les évaluer et les réguler ;
- ◆ de développer des compétences relationnelles et communicationnelles liées aux exigences du métier d'enseignant ;
- ◆ d'exercer diverses activités et tâches de nature éducative, socio-pédagogique, relationnelle, communicationnelle et administrative qui incombent à l'enseignant ;
- ◆ de construire son identité professionnelle au contact de situations d'enseignement et d'activités diversifiées liées au métier d'enseignant.

Contenu du cours :

Préparer et mettre en œuvre 40 périodes de cours

Participer à 5 périodes d'activités socio-professionnelles

Réaliser une recherche bibliographique

Élaborer une démarche réflexive

Suivre les modalités d'encadrement prévues par le professeur : chargé de l'encadrement des stages ; entretiens présentiels et/ou distanciels de mise au point

Intégrer les remarques du professeur chargé de l'encadrement des stages IRAM et celles du maître de stage

Consigner l'ensemble des éléments dans un rapport

Bibliographie :

Rapports de stage et autoévaluations

- **Honvo, C. (2025). Rapport de stage des futurs enseignants. Entre théorie et pratique** – PDF téléchargeable. [Télécharger le rapport de Honvo \(PDF\)](#)
- **Formation Profession (2024). Des balises à la réflexivité : portrait des autoévaluations post-stage en formation des enseignant·e·s. Formation et profession, 32(2).** – PDF complet disponible. [Télécharger l'article sur les autoévaluations post-stage \(PDF\)](#)
- **Deschepper & Colognesi (2023/24). Comment l'écriture des rapports d'autoévaluation de stage des futurs enseignants évolue-t-elle selon le profil ?** – version PDF. [Télécharger l'article McGill Journal of Education \(PDF\)](#)
- **Baco, C. (2025, 20 mars). Comment soutenir le développement professionnel des futurs enseignants et de leurs formateurs ? Analyse des compétences des maîtres de stage et des entretiens post-leçons en triade (stagiaire, maître de stage, superviseur)** [Thèse de doctorat, Université de Mons]. Les références ci-dessous

ORBi. <https://orbi.umons.ac.be/handle/20.500.12907/52136>

Version vidéo de la soutenance disponible sur YouTube :

<https://www.youtube.com/watch?v=bXVVs8ztGog>

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Delhayé Anne, Philippart Marianne

METHODOLOGIE

Réunions d'informations, entretien individuel ou avec le maître de stage si nécessaire, fascicule d'accompagnement de stage.

SUPPORTS

Carnet d'accompagnement de stage

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Remise d'un rapport écrit et d'un portfolio , évalués selon les critères définis dans la grille d'évaluation

Acquis d'apprentissage

Dans une ou plusieurs discipline(s) en relation avec le titre de l'étudiant, pour un ou différents niveau(x) et type(s) d'enseignement, à l'exclusion de l'enseignement supérieur, auxquels il a accès, en tenant compte des caractéristiques du public visé, dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, dans le respect des documents de référence, en observant les règles d'usage de la langue française,

L'étudiant sera capable :

- ◆ de gérer un groupe-classe en tenant compte des caractéristiques du public-cible, des aspects relationnels et communicationnels ;
- ◆ de mettre en œuvre des activités d'enseignement et d'apprentissage variées en ayant recours à des méthodologies et à des ressources adaptées, en faisant référence à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux et en plaçant l'apprenant dans des situations porteuses de sens, lui permettant de développer et d'intégrer des compétences ;
- ◆ d'évaluer des acquis d'apprentissage d'activités menées ;
- ◆ de présenter un rapport écrit de stage comprenant :
 - les éléments pertinents utiles à la gestion du groupe-classe, relevés lors du stage,
 - toutes les préparations des activités d'enseignement et d'apprentissage menées en classe y compris la présentation et la justification des outils méthodologiques employés,
- ◆ de porter un regard réflexif sur sa pratique d'enseignant et les points à améliorer au travers des axes didactique, socio-psycho-pédagogique, communicationnel et relationnel.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,

- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

UTILISATION DE L'IA

L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle (IA) est autorisée à titre de soutien ponctuel, notamment pour l'aide à la correction linguistique, à la reformulation ou à la recherche d'idées. Cet usage doit toutefois rester complémentaire : l'étudiant demeure pleinement responsable de ses productions, tant sur le fond que sur la forme.

Les contenus générés exclusivement par l'IA, sans travail personnel ni vérification critique, sont strictement interdits.

En cas d'utilisation d'un outil d'IA, les sources ou outils mobilisés doivent être explicitement mentionnés dans le travail rendu.